

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 13 mars 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 13 mars 2020

D/2020-006

Aujourd'hui, vendredi 13 mars, à 9 heures 00, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, JAMET, POITREAU et LABORDE et Messieurs du PARC et LAMAISON

A titre de suppléant :

Madame MARCHAND, excusée, avait donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs BRASSEUR et PRADELS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MÉRIGNAC

D-2020/006

**Convention pour le projet de recherche RESCOSAFE
Et décision de versement d'une subvention
Approbation - Autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa démarche de recherche et développement, le SIVU Bordeaux-Mérignac a réuni depuis novembre 2018 une équipe de chercheurs interdisciplinaire afin de contribuer à la création de connaissances sur les sujets d'actualités qui bouleversent les pratiques des cuisines centrales : alimentation et santé environnementale, évolution des comportements alimentaires, santé et conditionnements alimentaires, ergonomie et conditions de travail des agents, etc. L'équipe est ainsi composée de :

- chimistes des matériaux (Institut de Chimie des matériaux et des condensés de Bordeaux – ICMCB ; Laboratoire de Chimie des Polymères Organique – LCPO ; IUT Génie des matériaux),
- épidémiologistes et ergonome (ISPED-INSERM, Bordeaux Population Health, CHU de Bordeaux) ;
- ingénieurs agroalimentaires (plateforme AGIR + Université de Bordeaux) ;
- politistes (Centre Emile Durkheim – Sciences Po Bordeaux ; Institut Nationale de la Recherche Agronomique et de l'Environnement – INRAE).

Accompagnée du SIVU, elle s'est rapprochée de la Fondation Bordeaux Université (FBU) qui soutient des équipes et des projets de recherche ancrés au sein de l'Université de Bordeaux et les accompagne dans la levée de fonds pour financer leurs recherches.

Créée en 2009 par l'ensemble des sites universitaires bordelais et des entreprises, la FBU cherche à promouvoir les collaborations entre entreprises, universités et écoles de Bordeaux dans un objectif de développement économique du territoire. L'ensemble de ses missions sont donc pensées au bénéfice de l'attractivité du territoire et de son rayonnement international :

- Recherche de l'excellence de la recherche et de l'innovation ;
- Action pour la professionnalisation des formations
- Accompagnement de l'insertion des diplômés ;
- Valorisation et diffusion des savoirs.

La Fondation a ainsi sélectionné en novembre 2019 le projet porté par le SIVU, le projet RESCOSAFE - pour Restauration collective, Santé et Alimentation Durable -, qui ambitionne de créer un pôle de recherche interdisciplinaire au sein de l'Université de Bordeaux et qui vise ainsi à :

- **proposer un nouveau cadrage des risques** associés à l'alimentation, notamment en restauration collective dans une démarche interdisciplinaire : chimie des matériaux, épidémiologie, santé au travail, sciences sociales et politiques, ingénierie agroalimentaire. La finalité de ce projet sera en particulier de développer des recherches sur les matériaux au contact des aliments et leurs utilisations, pour accompagner cette mutation ;

- accompagner les recherches sur les conditionnements alimentaires en général en travaillant par exemple sur de nouveaux matériaux biosourcés et/ou biodégradables et sur leurs usages ;
- produire de nouvelles connaissances sur la construction des politiques publiques alimentaires, sur la gouvernance alimentaire en général et sur la régulation du secteur de la restauration collective en particulier ;
- favoriser la montée en compétences/connaissances et en technicité d'un secteur de service public en institutionnalisant une veille scientifique sur le thème de la restauration collective.

Le projet RESCOSAFE s'articulera en deux phases principales. La 1^{ère} phase (automne 2019 - été 2020) est consacrée à l'appropriation du sujet et des problématiques relatives à la restauration collective ainsi qu'à un temps de socialisation au sein de l'équipe de recherche. Une série de séminaires mensuels internes est en cours. En parallèle, les chercheurs impliqués mobiliseront des étudiants pour entamer des premiers travaux ou premières recherches bibliographiques. Cette première phase est également l'occasion de lancer la levée de fonds et son aboutissement sera la création d'une chaire de recherche avec la mise en place d'un comité de pilotage réunissant des chercheurs et les principaux donateurs.

La 2^{ème} phase (automne 2020 – été 2024) consistera pour le comité de pilotage à :

- établir la liste des objets de recherche dont il s'agira de démarrer l'étude en priorité ;
- lancer des appels à projets interdisciplinaires auprès de la communauté scientifique bordelaise et sélectionner les meilleures propositions (selon le modèle de fonctionnement de la chaire « Chimie et auto-assemblage »). Il s'agira ainsi de financer non seulement des bourses de thèse, de post-docs, de stages d'étudiants, mais aussi des manifestations scientifiques, des séjours de chercheurs invités, etc. ;
- mesurer régulièrement l'avancement des propositions retenues grâce à des points d'étapes.

A l'échéance de cette 2^{ème} phase, il est attendu que les équipes de recherche impliquées aient acquis ensemble suffisamment de résultats et gagné ainsi en légitimité scientifique pour poursuivre les travaux en levant des fonds par elles-mêmes auprès d'agences nationales et européennes, de partenaires publics ou privés, etc.

Le budget du projet RESCOSAFE a été envisagé comme suit :

Nature des dépenses	Gratifications/allocations	Frais annexes	Total
Thèses (2*3 ans)	200 000 €	60 000 €	260 000 €
Post-docs (3*1 an)	150 000 €	30 000 €	180 000 €
Stages (12*6 mois)	42 000 €	0	42 000 €
Soutien pour manifestations scientifiques et invitations de chercheurs			18 000 €
Frais de gestion et d'accompagnement de la Fondation			68 182 €
GRAND TOTAL :			568 182 €

Parmi les prospects envisagés (aucun contact établi à l'heure actuelle) :

- les mutuelles et compagnies d'assurance : MGEN, MNT, MAIF, etc.
- les industriels des procédés de cuisson : Armorinox, etc.
- les industriels des conditionnements alimentaires : Nutripack, Sorepack, Bourgeat, etc.
- les industries alimentaires utilisant les conditionnements plastiques : Davigel, Picard, etc.

In fine, à travers ce projet, il s'agira de produire les livrables suivant :

- dans la 1ère phase : rapports bibliographiques, rapports de stage, comptes rendus de présentation des séminaires,
- dans la 2nde phase : mémoires de thèse, articles scientifiques, brevets, comptes rendus de manifestations scientifiques, etc...

Dans ce contexte et en tant que 1^{ère} cuisine centrale régionale à l'origine de ce projet, le SIVU Bordeaux-Mérignac souhaite pouvoir contribuer au financement de ce projet et ces recherches inédites sur la restauration collective.

Outre un premier apport financier direct au projet, cette contribution sous la forme de subvention permettra au SIVU de participer au comité de pilotage de RESCOSAFE.

Il est ainsi proposé une participation de l'établissement à hauteur de 25 00 euros.

Afin de formaliser cette collaboration, le SIVU Bordeaux-Mérignac et la Fondation Bordeaux-Université proposent de signer une convention de partenariat ci-jointe à cette délibération, pour une durée de 3 ans.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré décide

Article 1 :

D'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 euros au projet de recherche RESCOSAFE dans les conditions fixées dans le projet convention annexé à la présente délibération. Les crédits, prévus au budget, feront l'objet d'un virement interne à l'occasion de la prochaine décision modificative.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la Fondation Bordeaux Université pour une durée de 3 ans et tout document relatif à cette affaire

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 13 mars 2020

La Présidente,



Emmanuelle CUNY